

FRANCE SERVICES ET LES AIDES SELON LES OPERATEURS

Les agents France Services aident à « l'accompagnement numérique » des usagers (démarches accessibles sur les sites internet des opérateurs).

Quelques exemples de procédures :

- **Ministère de l'intérieur (ANTS) : Aide à la saisie :**

- Demande CNI, passeport,
- Carte grise, permis de conduire,

Nous ne prenons pas les RDV en mairie pour les CNI et passeport ni ne traitons les dossiers gérés depuis le site ANTS.

- **Les Finances publiques :**

- Changement de RIB, de situation personnelle, données personnelles...
- Modification du taux de la retenue à la source,
- Règlement amendes,
- Déclaration des biens immobiliers pour les propriétaires,
- Déclaration des revenus,
- Rédaction de mail sur messagerie sécurisée, ...

- **Assurance retraite + Agirc-Arrco (ou autres complémentaires) :**

- Relevé de carrière (consulter et compléter)
- Simulateur de la date de départ à la retraite,
- Montant estimatif de la retraite,
- Dépôt du dossier de demande de retraite,
- Demande pension de réversion,
- Etat des versements de la retraite,
- Cumul emploi-retraite, ...

- **CAF :**

- Prime d'activités,
- Déclaration grossesse,
- Mise à jour des revenus pour les aides,
- APL,
- Allocation handicap,
- RSA,
- Prime exceptionnelle de solidarité,
- Pension alimentaire, ...

- **Assurance maladie (Ameli) et Mutualité Sociale Agricole (MSA) :**

- Suivi remboursements,
- Changement données personnelles (RIB, ...),
- Maternité, adoption, ...

- Carte vitale internationale,
- Demande carte vitale,
- Complémentaire santé solidaire (CSS : anciennement CMU),
- Invalidité, handicap,
- ALD,
- Protection Universelle Maladie (PUMA),
- Aide Médicale de l'Etat (AME),
- Déclaration/transmission arrêts de travail,
- Suivi des remboursements,
- Dossier médical partagé, ...

- Pôle emploi :

- Inscription,
- Actualisation,
- Report d'un RDV,
- Changement de situation,
- Contrat engagement jeune (CEJ),
- Simulations de versements,
- Aide mobilité dans le cadre d'une reprise d'activité,
- Aide garde enfants parents isolés,
- CV....

- Ministère de la Justice :

- Orienter les administrés vers le point justice ou le tribunal compétent,
- Conciliateur de justice, ...

- La Poste :

- Réexpédition du courrier,
- Accès aux comptes bancaires,
- Création adresse mail,
- Digiposte,
- Identité numérique,
- Portage des repas et/ou médicaments pour les personnes âgées,
- Surveillance des personnes âgées par les facteurs...

Autres procédures :

- Chèque énergie, bois, carburant,
- Création compte France connect,
- Déclaration MDPH (Handicap),
- Autres à voir selon les situations.

Les opérateurs cités ci-dessus ne seront, en revanche, pas présents physiquement.

Concernant l'opérateur La Poste, la vente de timbres ou autres produits La Poste, l'achat d'enveloppe prépayées, l'affranchissement d'une lettre Recommandée avec AR ou encore le dépôt de colis sont des services à effectuer auprès d'un bureau de poste directement.

En revanche, nous ne sommes pas en mesure de renseigner les procédures suivantes :

- Situation précaire ou en grande difficultés sociales => les orienter vers l'assistante sociale qui nous indiquera quelles démarches à effectuer avec l'administré,
- Infos RIEOM => leur donner le numéro de la RIEOM : 03.88.53.47.42
- Permanences de avocats : les RDV sont pris dans les mairies concernées.